

L'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts *Beït al-Hikma*

Beït al-Hikma a été créée conformément à la loi n°116-92 du 30 novembre 1992 pour prendre la suite de la Fondation nationale pour la traduction, l'établissement des textes et des études créée elle-même en 1983.

L'Académie a été restructurée par le décret gouvernemental n° 315 du 21 Mars 2019 relatif à la gestion administrative et financière de l'Académie.

Elle a pour missions :

- a) Soutenir la culture tunisienne dans les divers domaines et œuvrer à son rayonnement.
- b) De réunir les grands hommes de culture et leur permettre de poursuivre le développement de la recherche dans les différents domaines d'activité de l'esprit et de la science et d'échanger leur savoir.
- c) De contribuer, en coordination avec les institutions similaires dans le monde, à l'enrichissement de la langue arabe, de veiller à son bon usage, de regrouper et de développer ses potentialités afin qu'elle aille de pair avec les sciences et les arts.
- d) De contribuer à la sauvegarde du patrimoine dans les domaines de la recherche et de l'édition.
- e) D'élaborer des dictionnaires et des encyclopédies et de traduire des ouvrages.
- f) D'organiser des colloques et des conférences dans les différents domaines relevant des attributions de l'Académie.
- g) D'encourager la création et la diffusion d'œuvres de l'esprit et de l'art.
- h) De présenter des avis sur les questions relevant de ses attributions et dont elle serait saisie par l'autorité de tutelle ainsi que par les autres départements ministériels et par toute autre institution.